

CONTRAT BOUSSOLE


Former

FORMEZ LES SALARIÉS SELON LES BESOINS EN COMPÉTENCES DES ENTREPRISES

Opco EP soutient le **développement des entreprises** et **l'insertion des publics** les plus éloignés de l'emploi en **Outre-Mer**, grâce au **contrat Boussole**.

LE CONTRAT BOUSSOLE

C'est quoi ?

Le contrat Boussole est un contrat de professionnalisation expérimental de 6 mois permettant au salarié d'acquérir des compétences professionnelles et comportementales définies par l'entreprise avec l'appui d'Opco EP.

1 Entreprises concernées

Toute entreprise ayant des besoins non pourvus en matière de compétences et de recrutement, peut embaucher un salarié en contrat de professionnalisation Boussole.

2 Bénéficiaires

Il est accessible à toute personne éloignée de l'emploi et particulièrement les publics prioritaires (jeunes âgés de 16 à 25 ans révolus, aux demandeurs d'emploi inscrits depuis 1 an et plus à Pôle emploi, aux demandeurs d'emploi de 50 ans et plus, aux bénéficiaires de minima sociaux, aux personnes ayant bénéficié d'un Contrat unique d'insertion (CUI) et aux travailleurs en situation de handicap).

3 Financements d'Opco EP

Prise en charge de la formation par Opco EP à hauteur de 9,15 € par heure de formation réalisée et justifiée et jusqu'à 15 € pour les publics prioritaires.

Forfait de 15 € par heure de formation pour :

- 4 heures de positionnement ;
- 18 heures d'accompagnement post formation.

4 Aides de l'Etat

Aides versées à l'entreprise :

Une aide de l'État pouvant aller jusqu'à 5 500 € en fonction du profil du futur recruté.

5 Démarche

Rendez-vous sur boussole.opcoep.fr.

CONTRAT BOUSSOLE

Former

6 Spécificités de la formation

Il s'agit d'un parcours qui allie période de formation théorique en organisme de formation et période d'immersion en entreprise.

La formation théorique, d'une durée de 227 heures maximum dont 22 heures d'accompagnement, se compose d'une partie sur le métier visé et d'une partie sur les savoirs comportementaux.

Positionnement

4 h de diagnostic pour évaluer le niveau du salarié. En complément de votre outil de positionnement, nous vous invitons à utiliser l'outil Eva. eva.beta.gouv.fr.

Les compétences comportementales

- *soft skills* (de 65 h à 100 h)

5 modules de formation :

- « **Domaine 4 et sous domaines CléA** »
- « Engagements, valeurs et responsabilités »
- « Communication »
- « Image de soi »
- « Projet, marché de l'emploi et offre de service »

Les compétences métier

(de 105 h à 140 h)

1 module de formation : « Compétences métier » co-construit avec l'entreprise

Accompagnement post-formation

18 heures d'accompagnement seront proposées aux bénéficiaires pour permettre une meilleure insertion dans la vie active, si le contrat Boussole n'est pas immédiatement suivi d'un contrat de travail et/ou d'une formation qualifiante.

